FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2016/04 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2016/03 du 4 mai 2016 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE

Article 1 : service Régulation des marchés et programmes sociaux

L'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2016/03 susvisée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service, y compris les dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et chef de l'unité Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et de l'unité Programmes sociaux, y compris les dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Jennifer THOMAS, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité, y compris les dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL, responsable de pôle instruction liquidation et à Monsieur Saverio STASSI, responsable de pôle instruction liquidation/certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats, y compris les dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et à Madame Anna VINCENT, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT-YAPO pour les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité Programmes sociaux ».

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 15 septembre 2016

Le directeur général

Éric ALLAIN